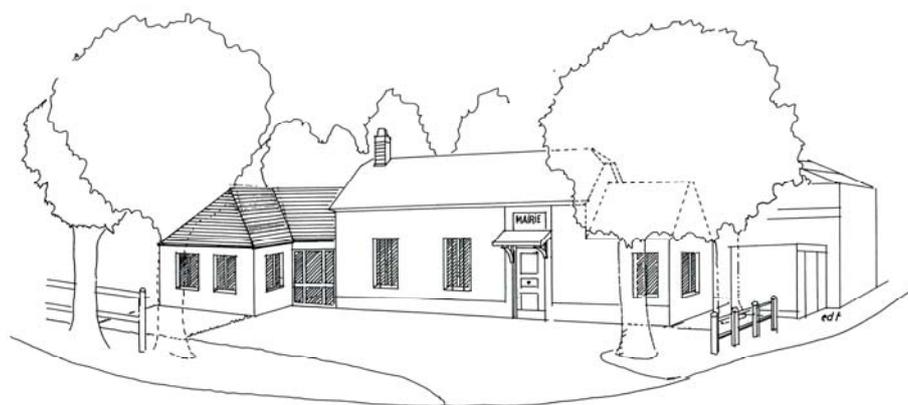
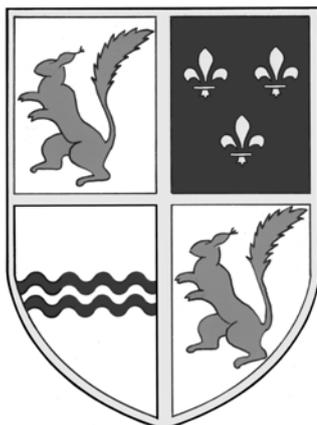


L'éclimont

LA GAZETTE DE FONTAINE LA RIVIERE

Janvier 2014 N° 39



Le mot du Maire :

Mesdames, Messieurs,

Au nom du Conseil Municipal, je vous souhaite de tout cœur une excellente année 2014, pour vous, vos proches et ceux qui vous sont chers.

Je formule des vœux pour que vous puissiez longtemps profiter de notre douceur de vivre, en conservant une santé florissante, et en réussissant dans les projets qui vous tiennent à cœur.

Récemment la place de la mairie a été embellie par la pose de pavés et de trottoirs devant l'abribus afin de le sécuriser en le mettant aux normes. De plus un aménagement devant la Mairie a été réalisé afin de faciliter l'accès aux handicapés.

Cette nouvelle année sera celle des élections municipales. J'ai décidé de me représenter et de conduire la liste pour Fontaine la Rivière, avec le désir de préserver et renforcer les liens d'amitié.

Je veux remercier toutes celles et ceux qui tout au long des six années passées ont œuvré pour notre petit village, les élus sortants pour l'aide efficace qu'ils m'ont apportée.

Enfin j'exprime toute ma gratitude à celles qui ont décidé de ne pas se représenter. Je pense particulièrement à Yvonne Gatineau et à Marie-Anne Socquet-Juglard, que l'expérience vécue en tant qu'élue leur laisse un agréable souvenir.

Bonne année à Tous

Votre Maire,
Yvon Boukaya

**LE CONSEIL MUNICIPAL VOUS
SOUHAITE UNE**



BONNE ANNEE

Aménagements des abords de la Mairie

Les travaux sont en cours : espaces verts, aménagements handicapés et aménagements de sécurité de l'arrêt de bus.

Défibrillateur : il peut sauver une vie

Ne l'oubliez pas et faites-le savoir à tous !

Un défibrillateur est en place à la Mairie et à disposition pour un éventuel besoin :

Il est installé à côté de la boîte à lettre de la poste.



TGV :

Le TGV Auvergne fait partie des grands projets abandonnés faute de fonds... jusqu'à nouvel ordre.

Carnet rose : Bienvenue à

- Léonie RICHARD née le 27 juillet 2013
- Eloïse SAUGERE née le 21 juillet 2013



La préfecture nous informe :

La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2014

L'État simplifie vos démarches

A compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance. Inutile de vous déplacer dans votre mairie.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

<http://www.interieur.gouv.fr/> <http://www.diplomatie.gouv.fr/>

Collecte des ordures ménagères

Le syndicat de collecte (SEDRE).

Il y a eu beaucoup de bruit autour de la gestion de ce syndicat, il me paraît donc nécessaire d'expliquer exactement ce qu'il s'est passé :

Début 2013, à l'occasion de l'élection du bureau (nous avons dû revoter du fait de notre entrée dans la communauté de communes), nous avons changé de président. Le nouveau président s'est alors rendu compte d'irrégularité dans la gestion des finances : plusieurs factures de traitement (le traitement de nos déchets est réalisé par le SIREDOM à l'usine d'incinération de Vert le grand) n'avaient pas été enregistrées dans la comptabilité 2012. Le compte administratif (l'équivalent du bilan pour une société privée) qui apparaissait jusqu'alors équilibré ne l'était donc plus du tout. Pour redresser les finances, le nouveau président a été obligé d'emprunter 500 000 euros (tout a été réalisé sous le contrôle et avec la bénédiction des services fiscaux). Le remboursement de cette dette a été étalé sur 5 ans, et c'est ce remboursement, seul, qui justifie l'augmentation des frais de collecte de vos ordures cette année.

Je tiens de plus à signaler que M. Marlin, qui a dernièrement attaqué vigoureusement dans la presse la gestion de notre syndicat, ne devait pas être au courant de toutes ces péripéties (ce qui est étonnant pour le président du SIREDOM). Et vous devez quand même savoir que, si effectivement la contribution "ordures ménagères" des Etampois a baissé cette année, elle reste presque deux fois plus élevée que la vôtre...

Les conteneurs à verre de la rue de l'Eclimont.

Malheureusement, nous avons dû faire enlever le conteneur à verre, car le lieu était devenu une décharge publique pour de nombreux usagers de la départementale. L'espace est fermé et rendu à la nature. Vous pourrez déposer votre verre à la déchetterie de Saclas, aux conteneurs de St Cyr (Grand bois) ou de Boissy, ou encore à ceux de Carrefour (au bout du magasin).



Grille tarifaire 2014

Bac	80L	120L	180L	240L	360L	660L
Abonnement	30,90€					
Forfait 18 levées	119,43€	156,15€	211,05€	265,95€	375,93€	690,21€
Minimum facturable	150,33€	187,05€	241,95€	296,85€	406,83€	721,11€
Levée supplémentaire	6,64€	8,68€	11,73€	14,78€	20,89€	38,35€

Planning des collectes 2014

OM : le mardi matin

Tri sélectif : le mercredi matin

Encombrants : Le 20 janvier et le 2 septembre

La collecte est assurée aussi les jours fériés, sauf le 1er mai.

A qui s'adresser ?

Service clients Plastic Omnim au 0810 800 789	Bureau du SEDRE au 01 64 94 56 21
Bac (OM seulement) : Commande, changement, remplacement	Organisation de la collecte
Abonnement	Oublis de collecte
Facturation, tarif	Bacs refusés (OM ou tri)
Fonctionnement de la redevance	Toute réclamation liée aux collectes

BILAN DU MANDAT

Déjà 6 ans, et que de réalisations pour une petite commune comme Fontaine !

- Enfouissement des réseaux sur le centre du village (env. 310K€).
- Agrandissement de la Mairie (env. 120K€).
- Renouvellement du mobilier de la Mairie.
- Etayage du mur du cimetière en attendant sa réfection prochaine.
- Aménagement de l'abris bus et des abords de la Mairie (env. 10K€)

Nous avons réussi à faire subventionner toutes ces opérations au taux maximum de 80%, ce qui nous a permis de les réaliser sans grever le budget communal : alors que nous disposions d'environ 10K€ de réserves au début du mandat, la trésorerie disponible est actuellement d'environ 80K€, ce qui nous laisse une marge de manœuvre conséquente pour continuer à embellir Fontaine la rivière.

Pourtant, le taux d'imposition de la part communale de vos impôts n'a pas augmenté depuis 2008 ! C'est le résultat d'une gestion rigoureuse, soucieuse de vos intérêts.

Malheureusement, notre intégration récente dans la communauté de commune d'Etampes restreint notre autonomie et la maîtrise que nous avons sur les dépenses.

Mais soyez assurés que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour continuer à contenir vos impôts.

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS 2013

Les comptes de gestion gérés par la Trésorerie d'Etampes, et les comptes administratifs qui se recoupent au centime près ont été approuvés. Les excédents constatés ont été reportés :

Désignation	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	126 314,50 €	113 921,31 €
Recettes	128 717,63 €	65 712,12 €
Résultat de l'exercice 2012	2 403,13 €	-48 209,19 €
Excédent reporté de 2011	71 350,45 €	5 025,48 €
Résultat cumulé au 31.12.2012	73 753,58 €	-43 183,71 €

Des subventions à des associations ont été votées :

200 Euros pour les Après-midis Récréatifs (A. M. R.)

100 Euros pour Le Bel Orgue

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2013

Le budget primitif pour 2013 a été adopté :

Désignation	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	148 179,87 €	148 179,87 €
Investissement	61 183,71 €	61 183,71 €
Total budget 2012	209 363,58€	209 363,58€

Les taux des impositions locales, **sans augmentation depuis 2005** ont été fixés à :

Désignation de la taxe	Taux	Recettes
Taxe d'habitation	3,80 %	12 935 €
Taxe Foncière (bâti)	7,45 %	18 066 €
Taxe Foncière (non bâti)	39,38 %	5 946 €
Total des recettes attendues		36 947 €

Remarque : si le taux d'imposition global a augmenté en 2013, c'est uniquement lié aux taux prélevé par la Communauté de Commune de l'Etampois et du Sud Essonne (CCESE), que l'ensemble des communes du canton de Méréville a du rejoindre sur instruction de la Préfecture de l'Essonne.

Des subventions à des associations ont été accordées :

ADMR	600,00 €
Gué de l'Eclimont (comité des fêtes)	1 014,00 €
MADO Sud Essonne	205,00 €
Mission locale Sud Essonne	94,30€
Nature Essonne	200,00 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2013

Vote d'une motion s'opposant à la grille indiquant le nombre de délégués par commune au sein de la Communauté de Commune de l'Etampois et du Sud Essonne (CCESE), les petites communes étant peu représentées.

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2013

Organisation du repas champêtre du 8 septembre, offert par la commune

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2013

Approbation de la signature d'un contrat avec la CCESE, permettant d'obtenir des subventions, jusqu'à 3926 € en 2013.

Ceci a été utilisé ou sera utilisé pour :

Achat de mobilier pour la mairie

Extension du réseau d'éclairage public

Construction d'un mur de soutènement du cimetière.

L'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor Public a été votée pour un montant de 257,77 €.

Décision de rembourser partiellement les transports scolaires, pour les enfants jusqu'à 16 ans révolus, sur présentation de justificatifs, avec un tarif progressif pour les familles nombreuse :

50 € pour le premier enfant

75 € pour le deuxième enfant

100 € pour le troisième enfant et les suivants

LE REPAS CHAMPÊTRE



Merci à tous ceux qui chaque année participent à la réussite de cette sympathique manifestation par leur aide, ou tout simplement par leur présence.



ETES-VOUS ECOLO ?

A) : Vous voulez vous débarrasser d'une poêle ou d'une casserole ?

- 1) Vous la jetez dans la poubelle classique
- 2) Vous la mettez au tri
- 3) Vous la déposez à la déchetterie

B) : Votre bombe déodorante est vide. Vous la déposez :

- 1) Dans la poubelle classique
- 2) Dans la poubelle de tri
- 3) Vous la déposez à la déchetterie

C) : Vous avez bu une canette métallique. Vous la déposez :

- 1) Dans la poubelle classique
- 2) Dans le conteneur à verre
- 3) Dans la poubelle de tri sélectif

D) : Les briques de lait ou de jus de fruit doivent être déposées dans la poubelle de tri

- 1) Vrai
- 2) Faux



Réponses :

A : 3 Tous les métaux sont recyclés ; B : 2 Une bombe vide ne présente aucun danger ; C : 3 ; D : 1

